



منظمة الوحدة الإفريقية

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

ORGANISATIE VAN AFRIKAANSE EENHEID

Bureau Permanent de l'O.U.A. à Bruxelles  
Avenue Molière, 186  
1050 Bruxelles, Belgique (Belgium)

Tel. : (02) 346 97 47 / 48

Fax : (02) 346 97 28

RÉF. :

OUA. BRU/DIR/HQ/ADMIN/ /10.98  
/tg

Bruxelles, le 9 janvier 1998

**A : MADAME VICTORIA OKU  
DIRECTEUR DU DEPARTEMENT ADMIN & CONFS.**

**DE : WAWA OSSAY LEBA  
DIRECTEUR DU BUREAU PERMAENT**

**OBJET : CONTRIBUTION AU RAPPORT D'ACTIVITES DU  
SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE DU  
JUILLET 1997 A FEVRIER 1998**

En référence à votre message CD/DOC/1/119.97 du 19 décembre 1997, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la contribution du Bureau de Bruxelles au rapport d'activités de S.E. Monsieur le Secrétaire Général.

Tout en m'excusant de cette transmission au-delà de la date du 5 janvier 1998, je voudrais attirer votre attention sur le fait que notre Bureau n'a pas de "traducteur anglais" et que par conséquent, la version française constitue la version originale.

Comme vous le savez, Monsieur E. Gassama, traducteur français, a toujours fait preuve de disponibilités et de collaboration franche en accomplissant cette tâche pour le compte du siège.

Sentiments distingués.

**c.c. - Secrétaire Général Adjoint/EDECO  
- Chef de la Division des Conférences.**

# **CONTRIBUTION AU RAPPORT D'ACTIVITES** **DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE** **DE JUIN 1997 A FEVRIER 1998**

## **MISSION PERMANENTE DE L'OUA A BRUXELLES** **BELGIQUE**

### **INTRODUCTION**

1. Au cours de la période couvrant ce rapport d'activité à savoir, de juin 1997 à février 1998, des évènements importants ont marqué les relations entre le Continent africain et ses partenaires de l'Union Européenne, soit dans le cadre du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), soit dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).
2. Dans le cadre des ACP, ce groupe d'Etats a, suite à la proposition faite par l'Ile Maurice en novembre 1995 à Port Louis, organisé son Premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les 6 et 7 novembre 1997 à Libreville, Gabon.
3. S'agissant des relations Afrique-Europe dans le cadre de l'OUA, il y a lieu de noter la tenue d'une première rencontre au niveau ministériel de la TROIKA de l'Union Européenne et de l'OUA, le 23 juin 1997 à New York ainsi que l'acceptation du principe d'organisation d'un Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement Afrique-Europe, prévu en l'an 2000 sans négliger l'accord de principe pour l'élaboration d'un instrument juridique en vue de formaliser la relation de coopération OUA-UE.
4. Le présent rapport va, par conséquent, faire état des activités menées dans les domaines politique et diplomatique dans le domaine socio-économique ainsi que dans le domaine de la presse, information et affaires culturelles.
5. Il mettra en outre en exergue l'action conjuguée menée par le Secrétariat Général de l'OUA et le Groupe africain à Bruxelles pour préparer le Sommet ACP à Libreville.

## **I. ACTIVITES DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE**

### **A. Relations avec le Parlement européen et l'Assemblée Paritaire ACP-UE**

6. Le Directeur du Bureau a été invité par M. Rocard, Député européen, Président de la Commission de Développement du Parlement Européen, et ancien Premier Ministre français à participer et intervenir au débat relatif à la question du Sahara occidental.

7. La séance qui s'est tenue le 18 juin 1997 au siège du Parlement à Bruxelles a connu en outre la participation de S.E. Bashir Mustapha Sayed, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République Arabe Sahraoui Démocratique.

8. Au cours de son intervention, le Directeur du Bureau a donné un bref aperçu sur l'évolution de la question du Sahara occidental à partir de la XV<sup>e</sup> Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 1979 à Khartoum en passant par le XVIII<sup>e</sup> Sommet de juin 1982 à Nairobi et le XIX<sup>e</sup> Sommet de juin 1983 à Addis Abéba qui a adopté la résolution AHG/Res.104(XIX) laquelle invitait le Maroc à entreprendre des négociations directes avec le Front Polisario.

10. Le Directeur a également fait état des actions entreprises par l'OUA depuis lors, ainsi que les différentes rencontres que S.E. Monsieur le Secrétaire Général a eues avec les autorités de la RASD et celles des Nations Unies. Mention a également été faite sur la portée de débats du Sommet de Hararé (juin 1997) ainsi qu'à la nomination de l'Ambassadeur Hilma Tadesse en qualité de Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'OUA.

11. Le Parlement a hautement apprécié les actions menées par l'OUA, dont notamment une prise de position sans équivoque sur la question du Sahara occidental dans toutes les enceintes internationales.

### **B. Assemblée Paritaire ACP-UE**

12. Le Bureau a participé aux travaux de la vingt cinquième session ordinaire de l'Assemblée Paritaire ACP-UE qui s'est tenue du 27 au 30 octobre 1997 à Lomé, Togo, sous la co-Présidence de Sir John KAPUTIN (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et Lord PLUMB (Royaume-Unie).

13. La séance solennelle d'ouverture a été marquée par les discours de Son Excellence le Général GNASSINGBE-EYADEMA, Président de la République du Togo et de Monsieur PERE, Président de l'Assemblée nationale togolaise. Dans sa déclaration, le Président EYADEMA a mis en exergue le fait que le monde devrait oeuvrer pour un destin commun et qu'à l'égoïsme qui caractérise les pays nantis devrait succéder la solidarité avec les pays les plus pauvres. Il a évoqué le fait que le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie devraient s'inscrire dans la voie de la liberté et du progrès.

14. L'Assemblée Paritaire a focalisé ses travaux sur l'impact des Conférences des Nations Unies sur la politique de développement entre l'Union Européenne et les ACP ainsi que sur les relations futures ACP-UE.

15. Dans le cadre des relations futures ACP-UE, les participants ont noté le défi que le Commissaire Pinheiro a lancé aux ACP à savoir ***“Apportez-nous la preuve de votre engagement politique et des progrès que vous avez accomplis sur le front de la démocratisation et de la prévention des conflits et nous pourrions convaincre nos citoyens de rester favorables au renforcement du partenariat entre la Communauté et les ACP”***.

16. L'Assemblée a également débattu du partenariat dynamique à créer dans le cadre des relations futures ACP-UE, du lien entre la démocratisation et le développement, de la primauté de la recherche des solutions africaines aux problèmes africains, de la cohérence et coordination de la politique de l'Union européenne, des conséquences de la globalisation mondiale et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

17. L'Assemblée a voté des résolutions sur la coopération ACP-UE concernant les changements climatiques, le secteur de la pêche, les cas spécifiques des pays tels que l'Angola, Congo, Brazzaville, Soudan, Sierra Leone, Mali, Afrique du Sud et sur les produits de base (banane, sucre).

18. D'autres résolutions ont porté sur la paix et le règlement des conflits, y compris les mesures d'interdiction des mines antipersonnel et la mise en oeuvre des décisions de la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement. Un rapport a été élaboré et transmis au siège.

### **C. Coopération OUA-UE**

19. Dans le cadre du cycle de consultations entre l'OUA et l'UE, les deux parties ont organisé deux rencontres formelles, la première s'est tenue le 23 juin 1997 à New York au niveau ministériel et la deuxième le 20 octobre 1997 à Addis Abéba au niveau d'experts.

a) **Réunion ministérielle de la TROIKA OUA-UE**

20. La rencontre de New York a reconnu la nécessité d'organiser des réunions ministérielles sur une base régulière, soit en marge de la session de l'Assemblée Générale des Nations Unie, soit alternativement en Afrique et en Europe précédée par une réunion d'experts des deux Troïka.

21. La Troïka des deux organisations a reconnu que le dialogue devrait aboutir à des actions ciblées plutôt que sur l'élaboration des théories.

22. C'est ainsi que les questions de Prévention et Résolutions des Conflits, le rôle de l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA; la coordination des différentes initiatives dans ce domaine, le renforcement des capacités de l'OUA ont fait l'objet de débats de manière à envisager des actions de support à l'OUA.

23. S'agissant des questions de la coopération économique, la Troïka africaine a insisté qu'elle devrait faire partie de l'ordre du jour compte tenu du lancement de la création de la Communauté Economique Africaine et des différents défis auxquels l'Afrique se trouve confrontés suite aux effets conjugués de la mondialisation et de la libération du commerce international. La réunion a également retenu le projet d'organiser le Sommet Europe-Afrique en l'an 2000.

b) **Septième réunion de consultation OUA-UE**

24. Cette rencontre s'est tenue à Addis Abéba, le 20 octobre 1997. Son ordre du jour prévoyait notamment les questions ci-après :

1. *la situation politique en Afrique et en Europe;*
2. *la préparation du projet du Sommet Afrique-Europe;*
3. *la démocratie et respect des droits de l'homme et construction de la paix après les conflits;*
4. *les projets OUA financés par l'UE;*
5. *les mines antipersonnel;*
6. *les réfugiés et personnes déplacées;*
7. *les questions économiques;*
8. *le cadre de la coopération future OUA-UE.*

25. S'agissant de l'évolution de la situation politique en Afrique, la réunion a examiné les conflits au Burundi, aux Comores, au Congo-Brazzaville, en Sierra Leone, en Somalie et fait des recommandations spécifiques allant dans le sens d'une solution pacifique négociée entre parties au conflit.

26. Elle a insisté sur la nécessité d'une coordination étroite entre l'OUA, les Organisations régionales et l'Union Européenne.

27. Quant à l'évolution de la situation en Europe, la Troïka a échangé des vues sur le projet d'organiser le Sommet Europe-Afrique, la coopération entre les deux Troïka dans le domaine de la promotion de la démocratie, du respect des droits de l'homme, la construction de la paix durant l'après-conflit. Cette coopération devrait s'inscrire également dans le cadre des Nations Unies visant entre autre, le renforcement des institutions africaines existantes.

28. Les questions des mines antipersonnel et des réfugiés ont fait partie des débats, notamment dans le cadre de la recherche des solutions durables à ces fléaux dont l'Afrique se trouve être l'un des continents les plus meurtris.

29. En ce qui concerne le cadre de coopération future entre l'OUA et l'UE, la Troïka africaine a insisté sur la nécessité de la formalisation de ce cadre à l'aide d'un instrument juridique. Dorés et déjà le Bureau Permanent de l'OUA à Bruxelles a eu de discussions avec la partie européenne en vue d'arrêter les termes de référence d'un tel document.

30. Le Secrétariat Général de l'OUA (Bureau de Bruxelles) poursuivra ses efforts en vue de la finalisation d'un projet de texte à remettre, pour observation, à la partie européenne.

31. Quant au projet portugais d'organiser un Sommet Afrique-Europe durant le premier semestre de l'an 2000, la partie européenne a communiqué ses premières réflexions à l'OUA. Il appartient à celle-ci de réagir en mettant, entre autre, en place, une structure de préparation qui devrait être active aussi bien au siège à Addis Abéba qu'à Bruxelles.

32. La Mission Permanente recommande au Conseil des Ministres de donner mandat au Secrétaire Général afin qu'il coordonne la préparation du Sommet tant il est reconnu qu'au niveau de l'Europe, c'est l'Union Européenne et non les pays pris individuellement qui prépare la rencontre proposée. Il est important pour le Secrétaire Général d'obtenir le consensus des Etats membres pour l'organisation d'une telle rencontre.

**c) Conférence de Bruxelles sur l'interdiction des mines antipersonnel**

33. La Mission Permanente a participé à la Conférence sur l'interdiction des mines antipersonnel tenue à Bruxelles. La délégation de l'OUA était conduite par le Secrétaire Exécutif de l'OUA à Genève S.E. l'Ambassadeur BENSID.

34. Au cours des débats, le Chef de la délégation de l'OUA a fait une intervention très appréciée par la conférence, notamment en ce qui concerne les actions menées par l'OUA dans le cadre de la campagne pour l'éradication, l'utilisation, le stockage, la production et transfert des mines antipersonnel et leur destruction.

## II. ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE

### a) Le Groupe ACP et le futur des relations ACP-UE

35. Tel que mentionné dans la partie introductive, l'OUA a pris une part active dans la préparation du Groupe africain de Bruxelles, tant à l'Organisation du Premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ACP qu'en prévision des négociations sur l'avenir des relations futures entre les ACP et l'UE à l'expiration de l'actuelle Convention de Lomé IV en l'an 2000. Les dites négociations devant commencer en septembre 1998.

36. Après avoir participé à la réunion sur les relations futures ACP-UE organisées les 17 et 19 avril 1997 à Maastricht par le Pays-Bas ainsi qu'à la session du Conseil des Ministres ACP/UE du 23 au 25 avril 1997 au Luxembourg, l'OUA, a, conformément à la décision CM/Dec.331(LXVI) du Conseil des Ministres adoptée à Hararé, organisé du 1er au 3 juillet 1997 à Addis Abéba, une réunion d'experts dans ce contexte.

37. La réunion d'experts a permis d'identifier les éléments pouvant faire l'objet de la substance d'une Convention à conclure dans le cadre d'un partenariat dynamique ainsi que l'élaboration d'une déclaration de politique générale en matière de coopération. Le Bureau de l'OUA à Bruxelles ainsi qu'une importante délégation des représentants des Missions Diplomatiques à Bruxelles ont pris part à la réunion d'experts à Addis Abéba.

38. Dans le cadre de ce processus, à l'initiative et sur invitation de la République togolaise, avec l'appui technique et financier de l'OUA, une conférence ministérielle africaine sur les relations futures ACP-UE a été organisée les 7 et 8 octobre 1997 à Lomé, Togo.

39. Il convient de rendre hommage au gouvernement togolais pour les sacrifices matériels et financiers encourus pour l'organisation réussie de cette conférence, indépendamment de l'appui technique (service de secrétariat et interprétation ainsi qu'une assistance financière obtenue de la Commission européenne) que le Secrétariat Général de l'OUA a pu apporter à la République togolaise.



40. La Conférence ministérielle de Lomé a adopté une déclaration laquelle a contribué substantiellement et qualitativement à l'élaboration de la déclaration du Premier Sommet ACP des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue les 6 et 7 novembre 1997 à Libreville.

41. S'agissant de ce Sommet auquel l'OUA a également participé, il convient de noter que sa délégation était conduite par l'Ambassadeur V.S. MAKHAN, Secrétaire Général Adjoint chargé des affaires économiques. Le Bureau Permanent de l'OUA à Bruxelles y faisait partie de la délégation de l'OUA.

42. Le Sommet a adopté la ***“la Déclaration de Libreville”*** ainsi que quatre décisions.

43. En substance, la déclaration a identifié les défis majeurs auxquels le Groupe ACP devrait faire face au cours des prochaines années en fonction du climat de l'environnement international actuel et les pays ACP, la portée des relations futures ACP-UE au delà de l'an 2000 et enfin le cadre institutionnel pour une organisation stratégique du groupe.

44. Quant aux décisions, elles ont porté sur la préparation des négociations avec l'UE, sur le commerce, sur les questions monétaires et financières et sur le cadre institutionnel et organisationnel du groupe ACP.

45. Ce Sommet aura été une première dans l'histoire de la coopération ACP-UE, car il a réussi à harmoniser les vues des Etats du groupe ACP en prévision des négociations sur le futur de leurs relations avec l'UE.

46. Il est à recommander que le Secrétariat Général de l'OUA puisse continuer à encadrer la composante Afrique du groupe ACP par la mise sur pied, entre autre, d'une équipe d'experts techniques, chargée d'étudier certains éléments et domaines identifiés dans la déclaration de Libreville en vue de mieux cerner leur portée et les conséquences au plan des relations économiques et commerciales internationales avec le groupe ACP.

**b) Réunion annuelle des représentants des milieux économiques et sociaux ACP-UE**

47. Durant cette période, s'est tenue en outre, du 13 au 15 octobre 1997 à Bruxelles, la 21<sup>ème</sup> réunion annuelle des milieux économiques et sociaux ACP-UE. Le thème examiné par la réunion était:

**Conditions de réussite d'une intégration avantageuse des pays ACP dans le commerce international.**



48. Les représentants des milieux économiques et sociaux ACP-UE ont eu une discussion approfondie et intéressante sur la manière d'intégrer les pays ACP dans l'économie mondiale. A la suite de ses délibérations, la réunion a adopté une déclaration dans laquelle elle a, tout d'abord, exprimé sa préoccupation devant le déclin de la part des pays ACP dans le marché mondial, en dépit du fait que le commerce mondial connaît une croissance de l'ordre de 8% à 10% par an. En outre, les participants à la réunion ont indiqué que la part de marché des trente produits d'exportation les plus importants des pays ACP était tombée de 20,8% en 1975 à 9,7% en 1995.

49. La réunion a fait remarquer que les difficultés actuelles des pays ACP sont dues à un ensemble de facteurs, dont, entre autres, l'inadéquation des investissements à la fois locaux et étrangers, un lourd endettement extérieur qui entrave le potentiel d'investissement et le développement d'infrastructures et de services publics efficaces, la surdépendance de beaucoup de pays ACP d'un petit nombre de marchés traditionnels, tout comme l'exploitation inadéquate du potentiel des marchés nationaux.

50. La réunion a également souligné que les systèmes de préférences commerciales prévus dans les Conventions de Lomé ont connu une érosion du fait de l'extension de préférences généralisées à d'autres pays les moins avancés, l'existence de barrières non tarifaires, la pratique du dumping des produits agricoles et en raison d'une interprétation rigide des règles d'origine.

51. En outre, s'agissant du domaine agricole, la réunion a exprimé sa préoccupation face à l'incompatibilité entre les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et les dispositions de la Convention de Lomé.

52. Compte tenu de tout cela, la déclaration a souligné que l'intégration réussie des pays ACP dans le commerce international ne pourrait devenir une réalité que si les marchés nationaux et régionaux connaissaient une expansion. A cette fin, elle a fait ressortir ce qui suit:

*- la transformation des ressources et des matières premières en produits finis et semi-finis (produits agricoles, produits miniers, énergie et services) devraient se faire dans les pays ACP;*

*- l'accroissement du pouvoir d'achat des populations urbaines et rurales par l'accroissement de l'emploi et des revenus.*

*- la promotion et la mobilisation des ressources pour développer les petites et moyennes entreprises.*

53. La déclaration a appelé également à l'investissement étranger et local et à l'allègement du fardeau de la dette pour permettre aux pays ACP d'investir dans l'éducation, la formation, les infrastructures et une administration plus efficace.

54. Les arrangements qui succéderont à la Convention de Lomé devraient également promouvoir le principe de termes de l'échange plus équitables qui mettent l'accent sur un développement économique et social durable. En conclusion, les représentants des groupes d'intérêt économiques et sociaux ont mis l'accent dans leur déclaration sur le rôle que joue la société civile dans la promotion du développement.

### III. DOMAINE DE L'INFORMATION

55. Pendant la période sous examen, le service de l'Information du Bureau a poursuivi ses activités dans les domaines de sa compétence que sont **la diffusion d'informations sur l'action de l'OUA, la documentation et les relations publiques.**

56. Dans le domaine de **l'information**, on retiendra, notamment, la reprise de la publication du bulletin bimestriel "**Nouvelles de l'OUA**" dont les numéros 12 et 13 ont, respectivement, porté sur les périodes juin/juillet et novembre/décembre 1997. Grâce à cette publication, l'opinion publique et les institutions européennes, auprès desquelles elle est largement diffusée, perçoivent mieux les actions et les réactions concrètes de l'OUA dans les domaines politique et socio-économique. En témoigne la haute appréciation de la "*couverture*", dans le numéro 12, du Conseil des ministres et du sommet de l'OUA à Hararé, Zimbabwe.

57. De même, en prolongement de cette action de sensibilisation et pour mieux documenter les milieux académique, institutionnel et associatif sur l'OUA et ses activités, il a été procédé à la réactualisation de la brochure intitulée : **OUA - action et programmes d'action**". Il s'agit d'une publication présentant l'OUA, ses principales réalisations et ses programmes d'action, de sa création à nos jours. La troisième édition ainsi publiée se révèle très documentée et couvre, de manière relativement exhaustive, les réalisations et les programmes d'action de l'OUA. Aussi, constitue-t-elle un outil de travail et de sensibilisation important sur l'Organisation et son action.

### IV. APPUI AU GROUPE AFRICAIN

58. Durant la période sous examen, le Bureau Permanent a fonctionné comme secrétariat de la composante africaine du Groupe ACP en lui offrant la possibilité d'organiser les réunions des sous-régions dans l'enceinte du Bureau et d'assurer un service d'interprétation.

59. La Mission Permanente s'est surtout mobilisée dans le cadre de la préparation du Sommet de Libreville en oeuvrant étroitement avec le groupe africain pour la préparation de la réunion des experts africains sur les relations futures ACP-

UE tenue du 1er au 3 juillet à Addis Abéba ainsi qu'à l'organisation de la Conférence ministérielle africaine de Lomé (7 - 8 octobre 1997).

60. Dans ce cadre spécifique, la Mission Permanente a négocié et préparé, en collaboration avec l'Ambassade du Togo à Bruxelles, une requête pour l'obtention d'un financement additionnel pour supporter certaines dépenses de la conférence.

61. La Mission a ainsi pu obtenir une somme de 209.000 ECU (Deux cents neuf mille ECU) en guise de contribution aux efforts consentis par le Gouvernement togolais.

62. La Mission Permanente a poursuivi la diffusion sans relâche des informations sur les activités de l'OUA, notamment celles portant sur les différents conflits en gestation en Afrique ainsi que les efforts déployés par l'OUA pour le secteur du développement socio-économique.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

Permanent Mission of the African Union in Brussels

---

1998-01-09

# Contribution to the Activity Report of the Secretary-General for the period June 1997 to February 1998, Permanent Mission of the OAU in Brussels Belgium

Bureau Permanent de l'OAU a Bruxelles

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2549>

*Downloaded from African Union Common Repository*